

Compte rendu du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 23 Novembre 2015

A – PROCES VERBAL

Approbation du procès-verbal du dernier C.H.S.C.T du 14 Septembre 2015.

La CGT sera le secrétaire de la prochaine séance.

B – INFORMATIONS

Nous a été transmis la répartition des centres de responsabilité par conseiller de prévention mis à jour suite à la mutualisation de certains services avec Nantes Métropole, ainsi que la nouvelle charte graphique des documents Qualité de vie et Santé au Travail.

Concernant les événements récents ayant eu lieu à Paris le 13 Novembre 2015, la collectivité rappelle que le plan rouge est mis en place, et que les décisions concernant « l'État d'Urgence » relèvent du Préfet.

C – SUIVI DES AVIS ET INTERPELLATIONS

Concernant la prise en charge du nettoyage des vêtements de travail, la collectivité nous répond : « au regard du budget 2015, il n'a pas été possible d'aller au-delà de la prise en charge ». L'élue nous invite à regarder le prochain conseil municipal pour le vote du budget 2016.

La CGT demande les suites données à l'appel d'offre faite en 2010.

D – ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CHSCT

D.1 – Point d'étape sur les actions réalisées en 2015

Le travail sur le rôle et fonctionnement du CHSCT a été poursuivi en 2015.

L'articulation entre le Comité Technique et le CHSCT, et le fonctionnement des groupes de travail CHSCT partiellement mutualisés ont également été travaillés.

D.2 – Articulation CT -CHSCT

Approbation de la proposition faite de consulter les mandatés CHSCT en amont du passage en CT dans le cadre des projets de changement socio-organisationnel, en complément notamment de ses compétences en matière d'aménagements de locaux et d'évolutions des technologies, et de santé au travail.

D-3 – Fonctionnement des groupes de travail CHSCT des directions partiellement mutualisées

La proposition faite de maintenir un seul groupe de travail CHSCT pour ces directions «mutualisées», de limiter à 4 le nombre de mandatés par organisation syndicale représentative (2 mandatés ville et 2 mandatés Nantes Métropole), de maintenir une fréquence des réunions : 1 fois/an minimum, a été actée.

Les mandatés CHSCT CGT de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole prévoient de travailler ensemble sur les différents dossiers.

E – PROGRAMME D' ACTIONS EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CHSCT

E.1 – Point sur la démarche « Usure professionnelle »

Le travail sur l'usure professionnelle se poursuit. La collectivité prévoit la finalisation des travaux pour le mois d'Avril 2016.

E.2 – Point sur la démarche « Prévention des risques psycho-sociaux »

Présentation de la démarche de prévention des risques psychosociaux par le chargé de mission. Ce dernier quittant la collectivité le 31 janvier 2016, la CGT se pose la question sur la personne prenant en charge la poursuite du travail après cette date.

Le diagnostic est établi en 5 axes :

- Comprendre et améliorer l'environnement de travailler
- Améliorer les compétences
- Clarifier, adapter et partager les règles
- Identifier et traiter les situations
- Faire connaître et communiquer

Le système d'évaluation se compose de 28 indicateurs, qui seront développés lors de la poursuite du travail.

E.3 – Proposition de programme du CHSCT pour 2016

Il est proposé pour 2016, de centrer le programme d'actions du CHSCT sur la prévention de l'usure professionnelle et des risques psychosociaux, démarches structurantes pour les années à venir.

F – ANALYSE DES RISQUES

F.1 – Accidentologie

La CGT constate une forte augmentation des accidents de travail, et du nombre de jours d'arrêt. Les indicateurs des accidents de travail sont en fortes hausses, la CGT se pose la question de l'efficacité de sa sensibilisation à remplir les feuilles d'accidents de service.

Cependant, la CGT constate que les accidents de travail du 1^{er} semestre 2015 sont plus graves au vu du nombre de jours d'arrêt de travail qui a plus que doublé par rapport au 1^{er} semestre 2014. Et pourtant il y a moins d'agents à la ville de Nantes suite à la mutualisation de certains services.

F.2 – Risques organisationnels

Discussion autour du mal-être des agents des bibliothèques.

La CGT se questionne sur l'ouverture des médiathèques les 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016 pour quel public ?

F.3 – Rapport 2014 sur l'évaluation des risques professionnels et programme 2015 de prévention des risques professionnels du service HSCT.

Le dossier complet est consultable au local.

G – ACTIONS DE PREVENTION

G.1 – Enveloppe CHSCT

Vote POUR à l'unanimité pour l'achat d'un chariot de manutention électrique pour la Direction du SEVE.

G.2 – Visite CHSCT et inspections

G.2.1 – Point sur les visites et inspections réalisées

4 inspections ont été réalisées en 2015 :

- le Centre Nautique Nantais le 18/02/2015 fermé au public au moment de cette inspection
- l'école Harrouys le 09/03/2015
- Réserves muséales le 29/04/2015
- l'EHPAD Bréa le 29/09/2015.

4 visites CHSCT ont été réalisées :

- l'EHPAD Hironnelle de Sèvre le 09/06/2015
- le magasin du Grand Blottereau le 17/06/2015
- les locaux transitoires de la Direction Qualité de Vie et Santé au Travail le 29/06/2015
- le Multi-Accueil Petite Enfance Nantes Sud et la Maison de quartier des Confluents le 30/09/2015.

G.2.2 – Listes prévisionnelles 2016

Les listes définitives des visites et inspections nous seront communiquées ultérieurement.

G.3 – Observatoire Social et Prévention

Présentation de la synthèse des données RH de la Direction Vie Associative et Jeunesse (DVAJ) et de la Direction Relation aux Usagers (DRU).

G.4 – Suivi des mobilités internes volontaires et contraintes

Il s'agit d'un dispositif expérimental et complémentaire au dispositif existant qui se nomme le parcours de transition professionnelle. Celui ci durera 24 mois, et se divise en 3 phases : la phase préparatoire (6mois), la phase de pré-professionnalisation (6mois), et la phase de spécialisation (12mois).

Les agents bénéficieraient d'un accompagnement par les psychologues du travail, un tuteur de la direction les accueillant durant leur mission, ainsi que le formateur du CNFPT (l'agent bénéficiant d'une formation toutes les semaines pendant la première phase).

La CGT craint les critères de sélection des 30 agents pris pour le dispositif en 2016, sur les 300 agents en reclassement.

H – LOCAUX, EQUIPEMENTS ET TECHNIQUES DE TRAVAIL

H.1 – Contrôles périodiques

Les contrôles périodiques liés aux bâtiments sont entièrement pilotés par le BATI. Les opérations de maintenance sont quant à elles suivies par le service Maintenance Technique du Pôle Maintenance Ateliers (PMA).

Il appartient quand même à chaque établissement de rester vigilant sur la bonne exécution de ces contrôles et de signaler tout dysfonctionnement au BATI.

Les contrôles périodiques des équipements de travail (nacelles, harnais, grandes cuisines,...) sont attribués au bureau de contrôle SOCOTEC. Chaque direction est bien responsable du déclenchement et du suivi des éventuelles levées de réserves, d'inventorier les équipements de travail concernés par des contrôles périodiques, de déclencher les contrôles, de réceptionner des rapports de contrôles, et de prendre en charge financièrement les contrôles et levées de réserves.

En revanche, certains contrôles périodiques ne relèvent pas de la SOCOTEC : les extincteurs sont contrôlés en régie par le PMA, les portes et portails automatiques sont gérés par la maintenance technique du PMA, les chariots et hayons élévateurs sont suivis par le parc auto.

Une liste des contrôles périodiques obligatoires est disponible sur Intranantes.